



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**COMITE SYNDICAL du 27 février 2025**

Le Président : René LEMERLE



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

## LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE :

Pour aborder l'avenir, il est important de regarder les différents indicateurs qui ont des incidences sur notre syndicat. A ce jour, notre Syndicat s'étend sur 44 communes en AEP (Alimentation Eau Potable), 22 communes en assainissement non collectif (SPANC), et une commune en assainissement collectif (AC).

En regardant les chiffres de l'INSEE, nous constatons une évolution de notre population, qui s'approche de plus en plus des 100 000 habitants. Entre 2020 et 2024, la démographie a évolué de près de 3% soit environ 3000 personnes. Mais entre 2022 et 2024, l'évolution n'est plus que de 0.1%.

Déjà l'an dernier, nous constatons une baisse sur les demandes de branchements de l'ordre de 19%. En 2024, le phénomène s'est accentué puisqu'on atteint presque 25% de baisse. Les graphiques ci-dessous sont encore plus parlant.

**Comparatif de l'évolution démographique dans les différentes EPCI Agglo ou Métropole depuis 2020**

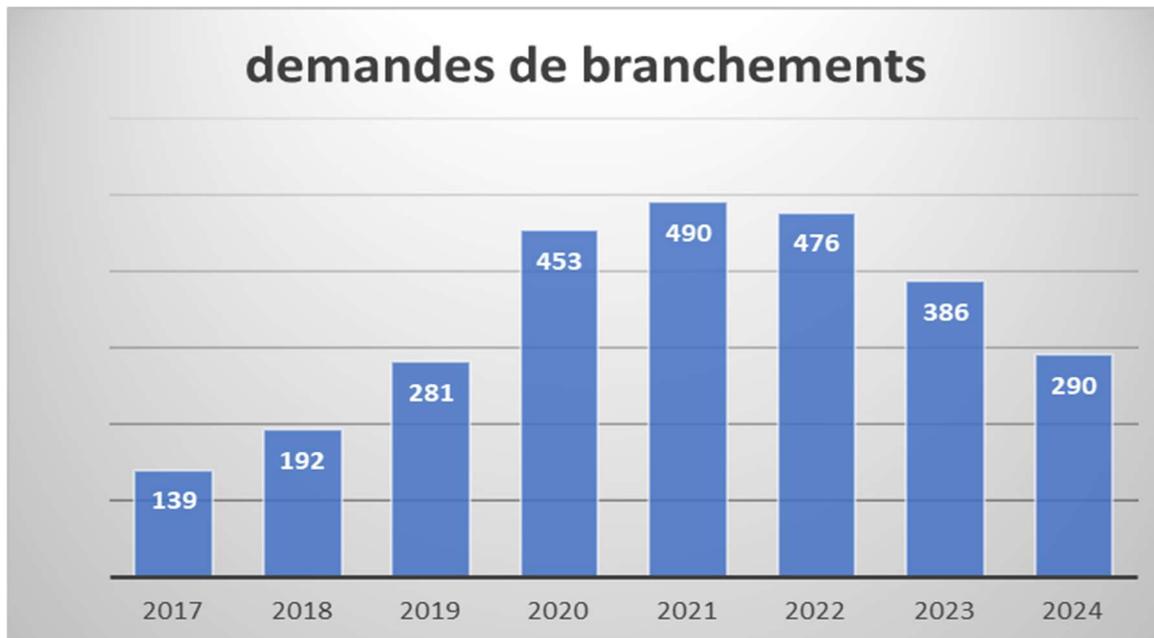
	2020	2021	2022	2024	Evolution 2024/2022	Evolution 2024/2020
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	9954	10107	10266	10369	1,00%	4,17%
COM.COM. BILLON COM.	20260	20491	20454	20447	-0,03%	0,92%
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	49882	51174	51546	51515	-0,06%	3,27%
ENTRE DORE ET ALLIER	6108	6230	6311	6377	1,05%	4,40%
PLAINE LIMAGNE	7586	7600	7628	7669	0,54%	1,09%
	<b>93790</b>	<b>95602</b>	<b>96205</b>	<b>96377</b>	0,18%	2,76%

Vous trouverez en annexe 1 la liste des populations par communes, par EPCI et par compétences.

## UNE SITUATION ECONOMIQUE PREOCCUPANTE :

Même si nous ne pouvons rien faire pour changer cette situation, nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous nous devons d'en tenir compte et d'intégrer ces constats dans notre fonctionnement. Cette situation a des conséquences importantes sur nos recettes.

Jusqu'en 2022, l'arrivée des nouveaux abonnés compensait la baisse des consommations des anciens. Depuis 2023, les demandes de branchements baissent à 290 en 2024. La situation économique de notre pays est évidemment une de causes de ce constat, mais la mise en place des PLUI et bientôt de l'arrivée du nouveau SCOT ne sont pas à négliger face à cette situation.



La consommation est en baisse, la moyenne par abonné a fortement baissé, puisqu'elle est de l'ordre de 84 m<sup>3</sup>, alors qu'au niveau national les standards continuent de parler d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Les graphes ci-dessous montrent les conséquences sur nos rentrées financières. Notre nombre d'abonnés s'approche des 49000 au 31 décembre 2024. Les interrogations restent entières sur l'avenir de cette tendance. Sera-t-elle constante ? La situation économique empêche beaucoup de nouvelles constructions. Espérons que des jours meilleurs se profilent à l'horizon.

### SOYONS CLAIRVOYANTS, N'ATTENDONS PAS QU'IL SOIT TROP TARD :

Les propos du préfet à RIOM, fin d'année 2024, devraient nous inciter à évoluer dans nos réflexions, dans nos structures, et dans nos têtes, il a parlé de « mariage de raison ou forcé » entre les EPCI.....Le SBL est près depuis longtemps, mais il ne peut rien décider tout seul...

Fin janvier, nous avons signé une charte de Coopération et de Solidarité pour la Gestion Durable de l'Eau Potable avec la Métropole de Clermont Ferrand et le SME d'Issoire. Cette charte entérine des engagements réciproques dans les domaines de la ressource, de la qualité de l'eau distribuée à nos usagers, mais aborde des projets d'interconnexions pour garantir à nos usagers un service de l'eau sécurisé avec une eau de qualité au meilleur prix. Face aux dangers qui nous guettent, notamment les pollutions, être solidaire sera la priorité pour gérer nos ressources.

# COMPETENCE OBLIGATOIRE

## AEP : Exploitation

### UNE GESTION SAIN ET RIGOUREUSE :

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant les comptes administratifs depuis le début de ce mandat. Cela donne une image de nos capacités de financement, et permet de suivre l'évolution du syndicat en exploitation et en investissement.

Bien sûr, à ce jour, **les chiffres sont encore provisoires**, mais nous nous approchons de la réalité. Le compte administratif 2024 sera voté dans un mois et il devrait s'approcher de tous ces chiffres. Cela nous permet de vérifier si nous maintenons bien le cap de nos orientations pour 2025, mais aussi l'horizon 2026. Cette présentation prouve notre rigueur dans nos engagements et le suivi de sa réalisation.

### SUIVI DES COMPTES ADMINISTRATIFS DEPUIS 2020

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>BP EAU SECTION EXPLOITATION</b>					
DEPENSES	789 033,32 €	3 055 070,23 €	2 765 456,69 €	1 726 444,92 €	1 968 122,08 €
RECETTES	5 000 640,84 €	4 896 520,23 €	4 364 715,70 €	4 558 959,16 €	4 817 022,10 €
RESULTATS N	4 211 607,52 €	1 841 450,00 €	1 599 259,01 €	2 832 514,24 €	2 811 653,60 €
REPORT ANTERIEUR	1 800 839,19 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 354 793,87 €	112 898,52 €
<b>EXCEDENT CUMULE</b>	<b>6 012 446,71 €</b>	<b>6 313 172,91 €</b>	<b>4 609 280,43 €</b>	<b>4 187 308,11 €</b>	<b>2 924 552,12 €</b>
	<b>NS Usine de remin</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>		
<b>BP EAU SECTION INVESTISSEMENTS</b>					
DEPENSES	5 402 718,88 €	5 093 093,11 €	6 491 489,85 €	7 186 055,35 €	9 089 843,91 €
RECETTES	5 365 615,13 €	4 457 005,16 €	5 605 943,16 €	5 599 355,78 €	7 331 452,92 €
RESULTATS N	-37 103,75 €	-636 087,95 €	-885 546,69 €	-1 586 699,57 €	463 308,79 €
REPORT ANTERIEUR	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	-635 000,21 €	-2 221 699,78 €
<b>RESULTATS CUMULE</b>	<b>881 341,04 €</b>	<b>245 253,09 €</b>	<b>-635 000,21 €</b>	<b>-2 221 699,78 €</b>	<b>-1 758 390,99 €</b>
<b>BP EAU RESTES A REALISER</b>					
DEPENSES	3 531 060,06 €	4 080 267,46 €	2 844 640,42 €	2 021 821,75 €	2 745 581,074 €
RECETTES	1 108 995,22 €	531 862,88 €	220 711,94 €	169 111,94 €	280 511,94 €
<b>RESULTATS</b>	<b>-2 422 064,84 €</b>	<b>-3 548 404,58 €</b>	<b>-2 623 928,48 €</b>	<b>-1 852 709,81 €</b>	<b>59 530,87 €</b>
<b>GAINS PAR ANNEES SANS RaR</b>	<b>4 174 503,77 €</b>	<b>1 205 362,05 €</b>	<b>713 712,32 €</b>	<b>1 245 814,67 €</b>	<b>3 274 962,39 €</b>
<b>RESULTATS N AVEC RaR</b>	<b>1 752 438,93 €</b>	<b>-2 343 042,53 €</b>	<b>-1 910 216,16 €</b>	<b>-606 895,14 €</b>	<b>3 334 493,25 €</b>
<b>RESULTATS ANNUELS CUMUL</b>	<b>4 471 722,91 €</b>	<b>3 010 021,42 €</b>	<b>1 350 351,74 €</b>	<b>112 898,52 €</b>	<b>1 225 691,99 €</b>

Le prix du mètre cube doit être fixé en fonction de nos coûts de fonctionnement, qui doivent tenir compte de nos besoins, mais aussi des réalités sociales et économiques de nos usagers. Les ventes d'eau, sous toutes ses formes, sont nos seules recettes significatives. Leur volume diminue, mais cela ne peut pas se traduire par une

augmentation systématique des tarifs. Nous devons continuer à faire des économies sur nos charges, sur nos processus de production, faut rentabiliser nos installations de plus en plus en réfléchissant sur les réservoirs, certains captages, certaines stations. Il nous faut aussi utiliser les solutions économiques ou technologiques comme les panneaux photovoltaïque ou le turbinage. Celle de BLANZAT devrait être opérationnelle fin 2025. Nous pourrons alors évaluer les gains réels.

Nous devons chiffrer toutes les dépenses nécessaires à notre fonctionnement et à nos investissements. En fonction de cette enveloppe, nous devons ramener ces dépenses à un coût par mètre cube.

Pour 2025, nos tarifs sont percutés par l'augmentations des taxes et du nombre de redevance de l'Agence de l'Eau, soit plus de 0.12 € du mètre cube HT. Je ne critique pas la création de la redevance sur les rendements, au contraire, mais j'aimerais que la redistribution tienne un peu plus compte des besoins d'améliorations de nos outils pour une production d'eau efficaces et rentable.

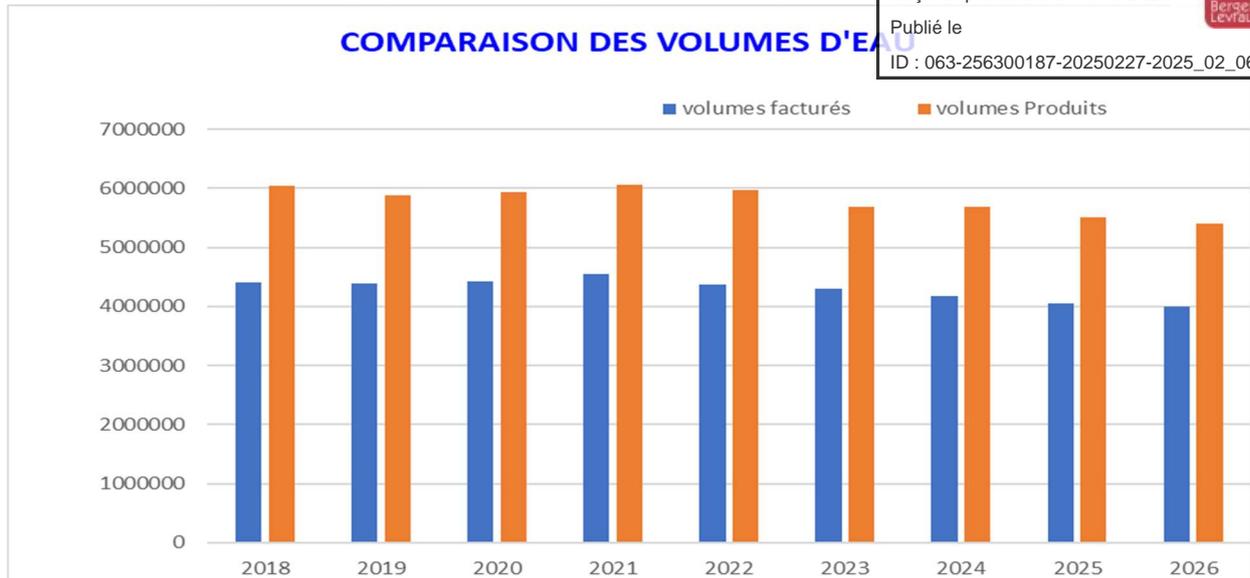
L'exercice reste périlleux car il faut tenir compte de plusieurs paramètres.

## **LES RECETTES : NOS PRODUITS, NOS TARIFS :**

Pour nos produits, la recette principale est la vente d'eau. A ce jour, nous avons juste une estimation du volume produit en 2024 qui se situerait aux environs de 5 500 000 m<sup>3</sup>, bien en dessous de la barre des 6 millions de m<sup>3</sup>.

Le volume de m<sup>3</sup> vendus en 2024 se situerait légèrement au-dessus des 4 050 000 m<sup>3</sup> soit une baisse en volume de plus de 4%. Les premières explications montreraient que cette baisse est due à nos gros consommateurs (sur CEBAZAT, le CHU et MICHELIN ...).

En regardant le graphique, on constate que le volume d'eau produit baisse pour se situer aux alentours de 5 500 000 m<sup>3</sup> alors que dans les années 2018 on produisait plus de 6 000 000 m<sup>3</sup> et on en facturait 4 300 000 m<sup>3</sup>. En 2024, on aura produit 5 500 000 m<sup>3</sup> et on en aura facturé près de 4 100 000 m<sup>3</sup>. Cela traduit l'importance du



En 2025, le prix du m<sup>3</sup> sera en augmentation de 2 centimes d'euros pour la part SBL et 0.01 € pour la part délégataire. L'agence de l'eau a augmenté ses redevances et en a créé une nouvelle concernant les rendements des réseaux. Le résultat pour l'abonné se traduit par des taxes supérieures de 0.12 € par an pour une facture de 120m<sup>3</sup>. L'augmentation pour les usagers au total sera de 0.16 € par m<sup>3</sup> TTC.

Le prix du m<sup>3</sup> sera de 2.56 € contre 2.40 € TTC en 2024

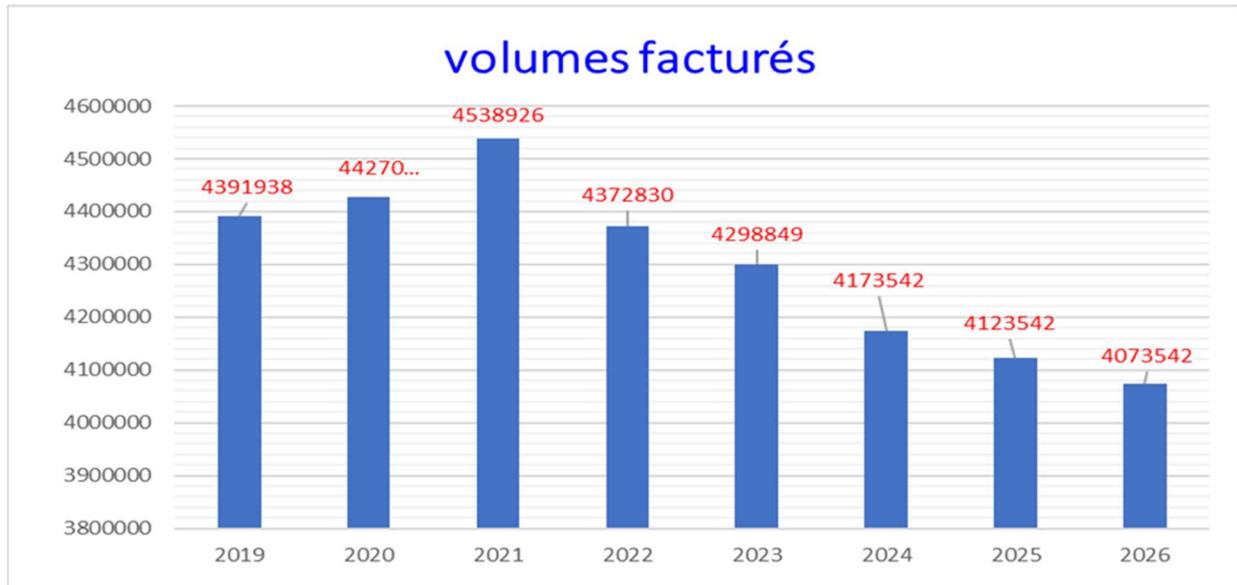
Pour rappel, en 2015, les usagers du SBL payaient 449.04 € pour 120m<sup>3</sup>, soit 3.742 € le m<sup>3</sup>. Aujourd'hui, ils paient 307.20 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, soit 2.56 € le m<sup>3</sup> TTC (avec la TVA et les taxes de l'Agence de l'Eau). Je ne comprends pas cet acharnement des médias à dire que l'eau est chère. Que fait-on avec 2.5 € ? Au syndicat de Basse Limagne vous avez 1000 litres d'eau potable qui arrivent à votre robinet. (Pour mémoire, l'eau gratuite n'existe pas. Avant de la distribuer, il faut créer des réseaux, des réservoirs, des châteaux d'eau, installer des pompes, créer des branchements et gérer l'ensemble. Tout cela à un coût...Quand j'entends parler de mètres cubes gratuit, je trouve que c'est de l'abus).

Cela étant dit, il faut bien constater que notre consommation d'eau va continuer de baisser ce qui va engendrer une baisse de nos recettes. Pour combler ce déficit, il faut imaginer d'autres leviers plutôt que d'utiliser l'augmentation systématique du prix de l'eau. Nous proposons la suppression de la TVA sur les factures d'eau, nous proposons aussi à l'Etat qu'il intervienne auprès des Agences de l'Eau pour que ces dernières subventionnent le remplacement des canalisations comme le fait le Conseil Départemental. Ce dernier a augmenté sa participation de 50%.

L'Agence de l'Eau, avec ses nouvelles taxes 2025, va encaisser plus de 1.5 millions d'euros par an de la part des abonnés de Basse Limagne. Depuis 2020, le syndicat a été éligible à une seule subvention de 30 000 € pour la plantation d'une haie sur un de nos champs captant.

Quelques recettes complémentaires viennent s'ajouter, telles que la vente d'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore, et au syndicat de Sioule et Morge.

Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2022, nous avons simulé nos tarifs de l'eau jusqu'en 2026, et pris acte des tarifs de notre exploitant. Le contrat nous a permis de limiter la hausse pour nos usagers, le SBL n'a pas eu lieu. La baisse des consommations est évidente et elle est nécessaire aux vues des ressources. En fonction de nos baisses successives (35000 m3 en 2023), nous avons fait une simulation de nos recettes avec une baisse de 1.79% correspondant à la donnée prise en compte pour l'avenant de notre contrat. Ces projections représentent une baisse de plus de 500 000 m3 de nos consommations.



Nos projections pour l'avenir nécessiteront d'être affinées au fil des ans. En 2030, nous devrions nous situer environ à 3 750 000 m3 pour 50 000 abonnés soit une consommation moyenne de 75 m3 (gros consommateurs inclus).

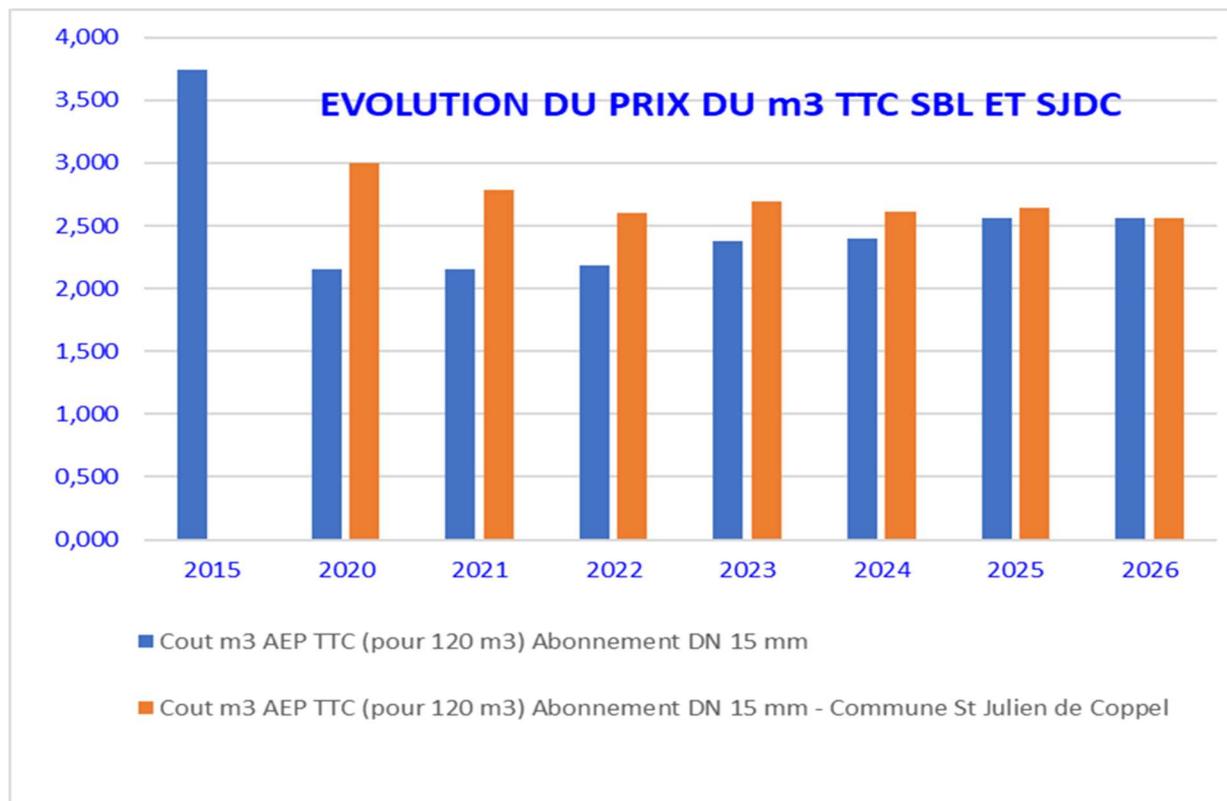
Nous nous devons de prendre en compte le maximum de ces paramètres. Dans ce domaine, la situation économique actuelle doit nous amener à la plus grande prudence. En regardant autour de nous, nous voyons que les tarifs sont en augmentation partout **où l'on pratique une politique d'investissements**. Nous avons fait un choix concernant notre prix de l'eau, nous devons tout mettre en œuvre pour y arriver.

Le taux de remplacement des canalisations à 1%, le remplacement des branchements à 1.5%, l'entretien de nos réservoirs et châteaux d'eau à 2% et nos stations à 3% sera respecté sur notre budget 2025. Nous aurons, si cela devient nécessaire, ce levier pour baisser nos tarifs. Mais avant cela, il faudra bien mettre à plat toutes les composantes du prix du mètre cube pour bien comparer.

Notre projection est établie à partir d'un taux de renouvellement de canalisations fixé à 1% (soit près de 13 km/an). Ce paramètre est très ambitieux et a une incidence importante sur le prix du mètre cube. Il faut savoir que pour un taux de remplacement de 1,0 %, le coût supplémentaire du m3 est de l'ordre de 64 cts. Ceci est un élément qui explique les différences de prix du m3 entre les différents syndicats. Il est facile de baisser le prix du mètre cube si on ne fait pas ou peu de renouvellement. C'est la raison essentielle qui nous a amené à vous proposer une augmentation des tarifs avec une projection jusqu'en 2026.

En 2025, afin de retrouver un programme de canalisations et réhabilitation des ouvrages, nous devrions renouveler à 1 %. Vous trouverez en investissements réalisés par année par communes et par communauté de communes

Le graphique ci-dessus donne l'évolution du prix du m<sup>3</sup> TTC proposé sur le mandat avec un prix identique en 2026 pour tous les usagers du SBL, y compris les usagers de Saint Julien de Coppel. En fonction des bases connues à ce jour, nous devrions être à 2,56€ TTC le m<sup>3</sup> en 2026.

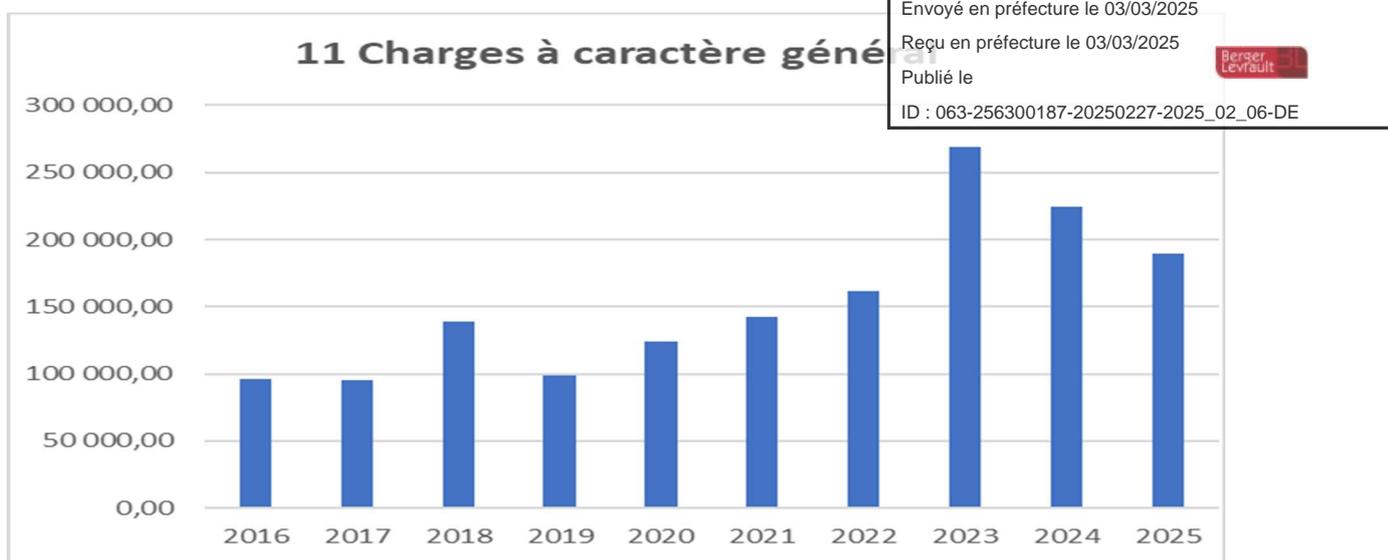


## LES DEPENSES : NOS CHARGES

Au regard des différents histogrammes, on remarque une maîtrise des charges courantes sur nos dépenses. Nous y reviendrons chapitre par chapitre pour vous donner tous les éléments nécessaires au suivi de notre syndicat.

### CHARGES GENERALES :

Au niveau des charges générales, il n'y a pas d'évolution notable. En 2023, nous étions à 260 K€. On note une légère baisse en 2024 pour se situer à environ 225 K€, baisse due au paiement des achats d'eau par le nouveau CEP que nous avons renégocié.



## CHARGES DE PERSONNEL

Au niveau des charges de personnel, en 2024, nous étions à 250K€. Pour 2025, il faudra tenir compte de l'évolution de notre syndicat. Les effectifs ont augmenté, du fait l'exercice en régie de la compétence SPANC et de la prise de compétence Assainissement Collectif. Mais concernant le budget AEP, il y aura une compensation des deux autres budgets annexes qui rembourseront les frais des charges générales ainsi que les salaires. Ce poste n'évoluera pas au niveau de la compétence AEP. Il faudra seulement déduire les remboursements des budgets annexes ainsi que le remboursement du syndicat de Morge et Chambaron pour le salaire de Maxime GIRAUD, le nouveau technicien en charge du SPANC.

Au niveau personnel, la structure devra continuer d'évoluer courant 2025. Nous sommes toujours dans l'incertitude quant à la promulgation de la loi BARNIER. Cela laisse planer un doute sur la demande d'adhésion de Lempty la compétence assainissement collectif à notre syndicat. Et nous n'avons toujours pas la décision du Tribunal Administratif.

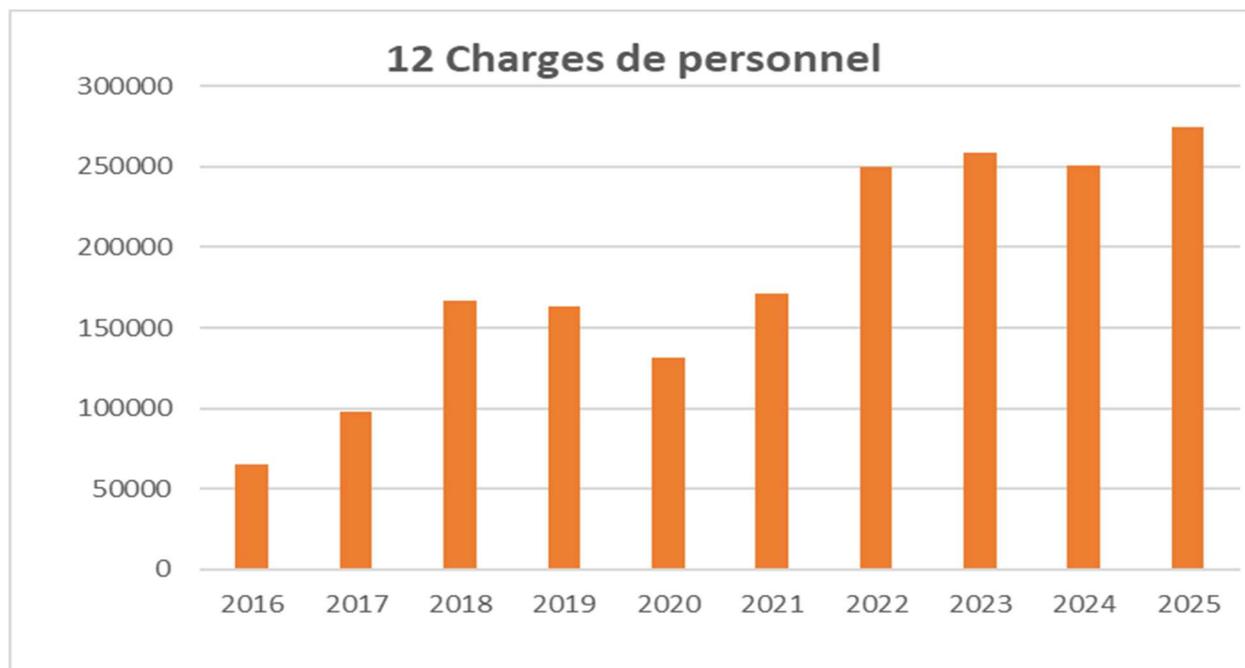
**Concernant l'exercice de la maîtrise d'œuvre en interne** : Les premiers éléments de nos différentes analyses montrent l'intérêt de ce montage et prouvent que les gains engendrés sont très significatifs.

En 2024, le Syndicat de la Basse-Limagne a réalisé le renouvellement de 12.23 mètres de canalisation et fait le remplacement de 583 branchements pour un montant de travaux de 5 180 898.28 €. En appliquant le taux des maîtrises d'œuvre externes, on peut estimer un gain de près de 500 000 € sur la maîtrise d'œuvre

*Cependant il n'est pas question de se passer de MOE extérieure, notamment pour des travaux plus spécifiques ou qui présentent des aspects techniques bien particuliers.*

En revanche, pour notre personnel, cela se traduit par un accroissement du travail au niveau des appels d'offres, des factures, des titres et des mandats. A ce jour, tous les agents sont à plein temps. Il faudra être vigilant sur l'évolution de la charge de travail des

postes de secrétariat, comptabilité et techniques. Il faudra peut-être aussi envisager une mutualisation avec des structures proches de nous, pour augmenter le nombre de postes ou les postes existants. Il est évident que la prise de la compétence optionnelle par le collectif et la gestion en régie du SPANC, vont accroître la charge de travail et le volume. Des embauches seront peut-être nécessaires, mais je pense qu'on pourra attendre le deuxième semestre 2025 pour appréhender au mieux les besoins dans ce domaine. Il faudra aussi calculer le temps passé dans chaque activité pour imputer à chaque budget les charges qui leur incombent.



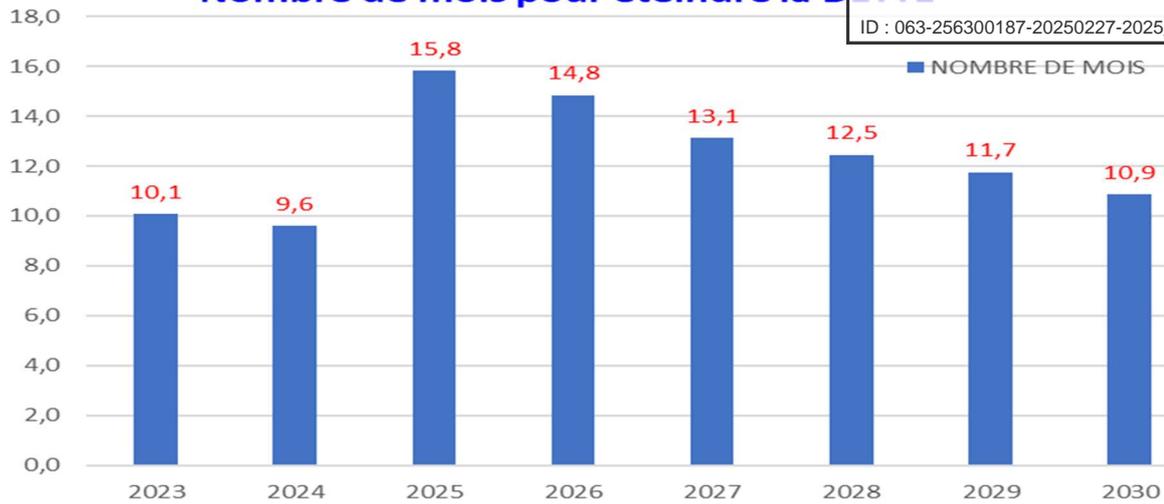
### CHARGES FINANCIERES :

Grace à une gestion rigoureuse, nous n'avons pas eu besoin de débloquer l'emprunt en 2024. Il est dans les restes à recevoir au titre de 2024. De ce fait notre endettement ne change pas en 2024. Cela se fera sur l'exercice 2025. Mais nous n'aurons que 6 mois d'annuité au lieu des 12 initialement envisagés.

Le graphique de notre taux d'endettement ci-dessous montre que l'emprunt n'a pas été consolidé, car nous avons assez de trésorerie. Nous le débloquerons dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

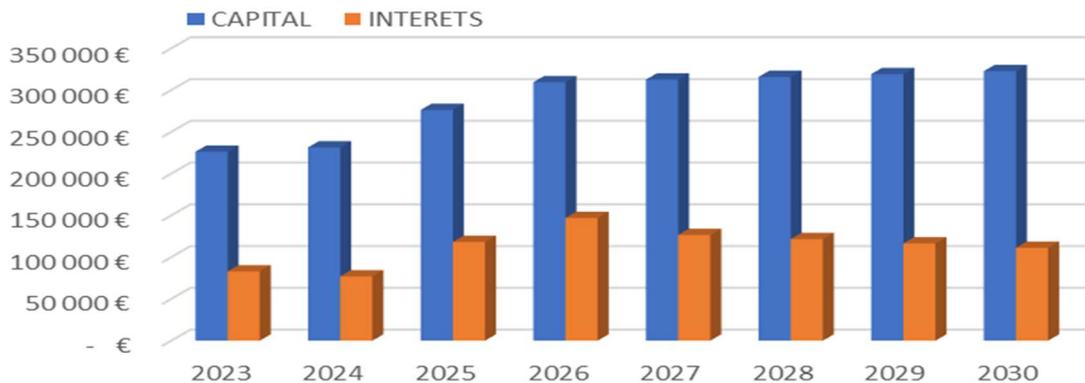
Les graphiques sont réalisés avec l'emprunt débloqué en juin 2025. Cela montre un endettement faible en comparaison à la moyenne des collectivités territoriales. Il nous faudrait au maximum 15.8 mois en 2025 pour rembourser notre dette.

## ENDETTEMENT: Nombre de mois pour eteindre la D



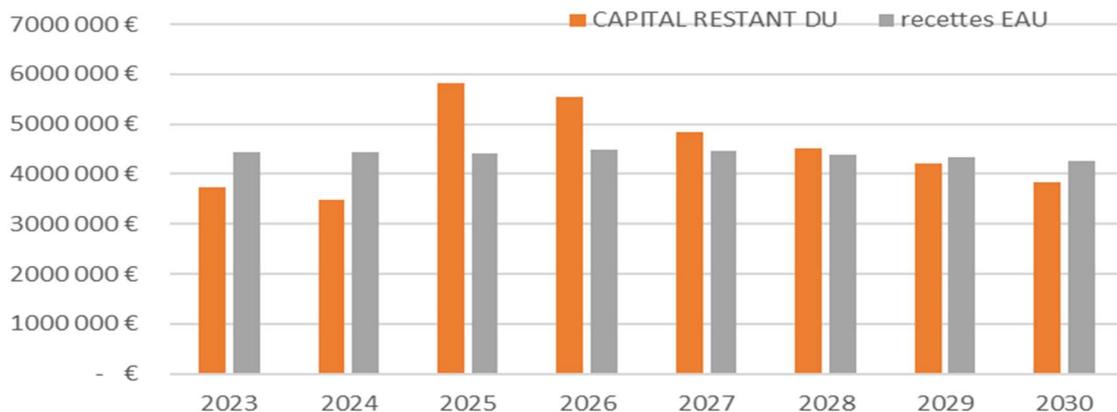
**OBJECTIFS :** Ramener le taux d'endettement en dessous de 12 mois pour garder des possibilités d'emprunt pour la création d'usine de traitements,

## ANNUITES : Capital Intérêts



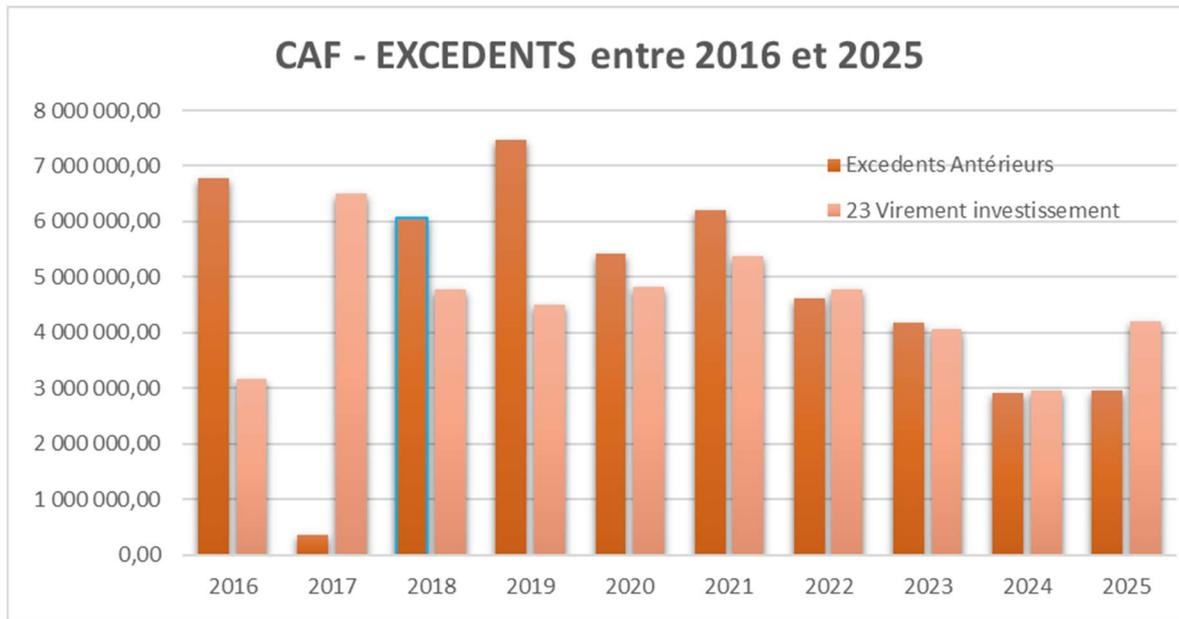
**OBJECTIFS :** Baisser les charges d'exploitation de 50 K€ (chapitre 11) pour augmenter le virement vers les investissements,

## MONTANT DE LA DETTES vis à vis des VENTES D'EAU



## NOS CONCLUSIONS SUR CETTE SECTION :

Nos résultats financiers pour 2024 sont bons. Notre excédent en exploitation sera de l'ordre de 3 M€ pour cette section, ce qui nous donne une CAF Brute (Capacité d'Auto-Financement Brute) importante pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien de notre réseau et nos installations.



### CAPACITE D AUTO-FINANCEMENT BRUTE PAR ANNEES DEPUIS 2015

Les travaux (remplacement de canalisations, travaux de génie civil...) peuvent s'anticiper. En revanche, certaines dépenses sont plus aléatoires, et ne sont pas encore connues lors de l'élaboration du budget. C'est pour cela que l'on sous-évalue toujours les recettes et que l'on surévalue les dépenses. En fonction de cela, on peut estimer le coût de fonctionnement à environ 60 € par abonnés, ce qui correspond au prix de l'abonnement (on sera à 50.83 € HT au 01-01-2025). Que l'on soit un « gros » ou un « petit » consommateur les coûts pour distribuer l'eau est le même.

# AEP : Investissement

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250227-2025\_02\_06-DE



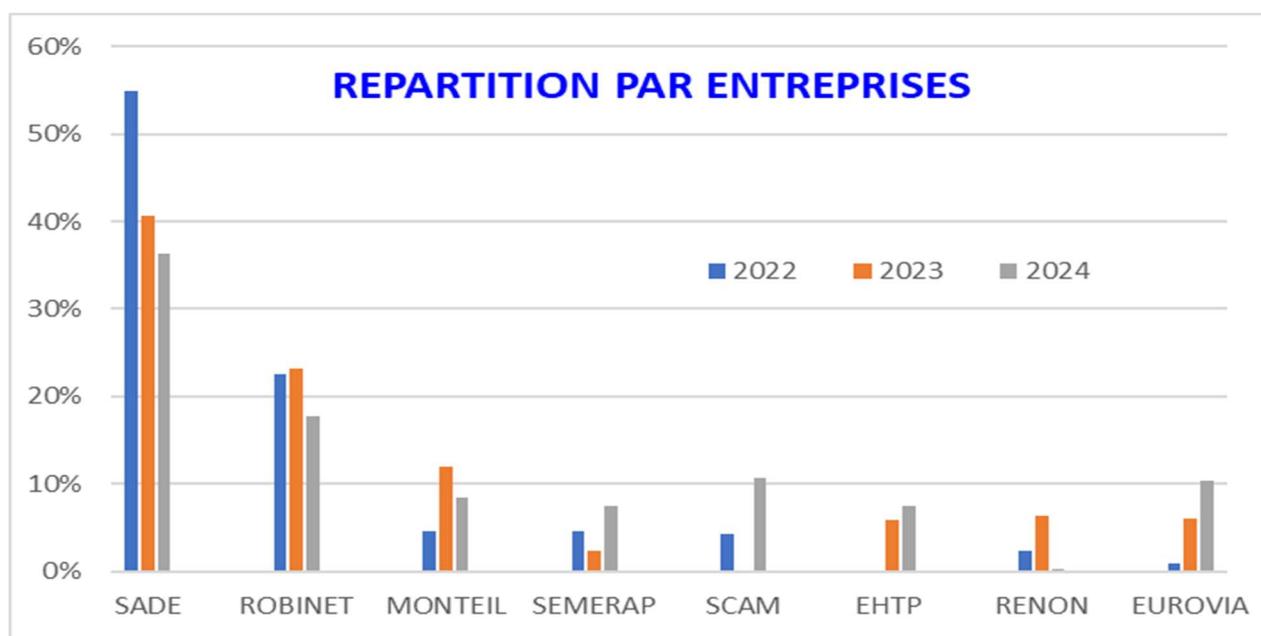
Dans le tableau ci-dessus, vous pouvez vous rendre compte du volume des investissements réalisés en 2024 SUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS. (Dans ces chiffres, ne sont pas pris en compte les restes à réaliser 2024). Depuis l'an dernier, nous sommes capables de donner le nombre de mètres linéaires réalisés par diamètre mais aussi les branchements refaits. En 2024, nous avons remplacé 12.238 Km de canalisation et 583 branchements.

## BILAN des Travaux par EPCI de 2014 à 2024

2021	2022	2023	2024	TOTAL HT	2014-2024 TTC	% TRAVAUX	% POPULATION	
572 178	1 434 097	1 055 565	509 530,88	6 378 490 €	7 654 187,70 €	21%	21%	BILLOM
998 334	1 530 175	2 165 428	2 480 630,71	12 166 690 €	14 600 027,48 €	41%	53%	METROPOLE
659 189	615 903	852 820	200 142,49	3 300 528 €	3 960 634,06 €	11%	7%	ENTRE DORE ET ALLIER
483 916	627 734	902 958	684 681,73	5 167 826 €	6 201 390,96 €	17%	8%	PLAINE LIMAGNE
342 381	528 800	151 860	312 430,50	2 669 117 €	3 202 939,85 €	9%	11%	RLV
<b>3 055 998</b>	<b>4 736 710</b>	<b>5 128 630</b>	<b>4 187 416</b>	<b>29 682 650 €</b>	<b>35 619 180,05 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>
<b>3 667 197 €</b>	<b>5 684 052 €</b>	<b>6 154 356 €</b>	<b>5 024 900 €</b>	<b>35 619 180 €</b>				<b>TOTAL TTC</b>

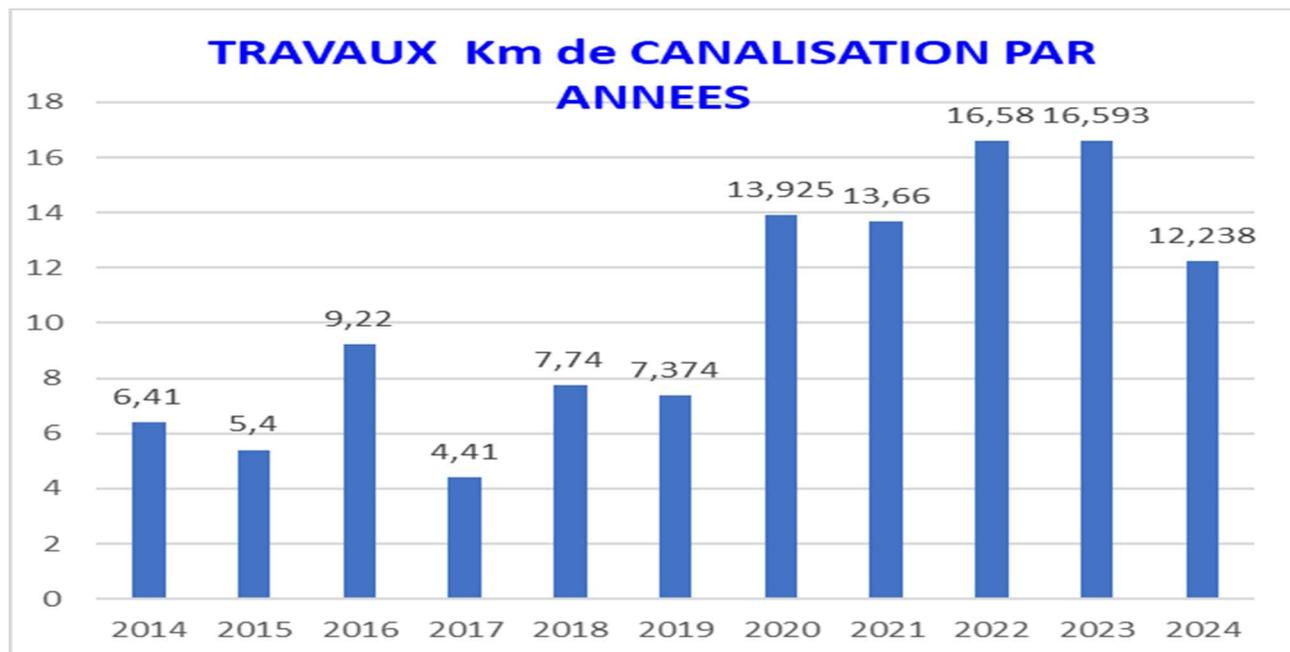
En regardant les chiffres du tableau, on constate que nous avons une bonne répartition des enveloppes par EPCI qui tiennent de la population de chacune, cela montre aussi le poids de la métropole sur notre activité

Ci-dessous vous avez un aperçu de la répartition des marchés par entreprise sur les 3 dernières années.



Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les kilomètres de réseau remplacés depuis 2015, et également les taux de remplacement par année. Les chiffres sont parlants.

Pour mémoire, pour remplacer notre réseau en 100 ans, il faut un taux de remplacement de 1%. Entre 2015 et 2019, ce taux était en moyenne de 0.68% soit près de 150 ans pour renouveler notre réseau.... Depuis 2020, nous avons augmenté le taux de remplacement, sur les 5 dernières années, ce taux est de 1.20 %, il est conforme à nos objectifs fixé par le comité syndical dans la délibération du prix du m3 de l'eau.



Notre patrimoine est très important. Nos services ont estimé celui-ci à près de 364 Millions d'euros. Bien sûr, au fil des ans nous affinerons ces chiffres pour être au plus près de la réalité. (Voir le tableau ci-dessous).

**VALORISATION DU PATRIMOINE**

<b>CANALISATIONS</b>	linéaire (m)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Renouvellement conduite de distribution <250	1137591	210,00 €	238 894 110,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 300	23987	310,00 €	7 435 970,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 350	9770	350,00 €	3 419 500,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 400	52968	405,00 €	21 452 040,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 500	6706	510,00 €	3 420 060,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1231022</b>		<b>274 621 680,00 €</b>
<b>BRANCHEMENTS</b>	linéaire (u)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
<b>TOTAL</b>	<b>42889</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>60 044 600,00 €</b>
<b>RESERVOIRS</b>	volume (m3)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Billom	1033	750,00 €	774 750,00 €
Billom	750	850,00 €	637 500,00 €
Billom	66	1 000,00 €	66 000,00 €
Blanzat	2111	750,00 €	1 583 250,00 €
Blanzat	183	1 000,00 €	183 000,00 €
Cébazat	2144	750,00 €	1 608 000,00 €
Cébazat	2139	750,00 €	1 604 250,00 €
Chas	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chauriat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Chauriat	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chavaroux	858	850,00 €	729 300,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Culhat	103	1 000,00 €	103 000,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Dallet	166	1 000,00 €	166 000,00 €
Dallet	500	850,00 €	425 000,00 €
Gerzat	1537	750,00 €	1 152 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempdes	1017	750,00 €	762 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempty	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Luzillat	1550	750,00 €	1 162 500,00 €
Luzillat	523	850,00 €	444 550,00 €
Maringues	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Moissat	95	1 000,00 €	95 000,00 €
Mons	560	850,00 €	476 000,00 €
Nohanent	535	850,00 €	454 750,00 €
Nohanent	510	850,00 €	433 500,00 €
Perignat /Allier	550	850,00 €	467 500,00 €
Pont du Château	748	850,00 €	635 800,00 €
Ravel	189	1 000,00 €	189 000,00 €
Ravel	58	1 000,00 €	58 000,00 €
Ravel	221	1 000,00 €	221 000,00 €
Reignat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Saint Andre le Coq	153	1 000,00 €	153 000,00 €
Saint Bonnet/Allier	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Denis Combarnazat	202	1 000,00 €	202 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	40	1 000,00 €	40 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Sayat	271	1 000,00 €	271 000,00 €
Sayat	628	850,00 €	533 800,00 €
Seychalles	500	850,00 €	425 000,00 €
Seychalles	150	1 000,00 €	150 000,00 €
Vassel	500	850,00 €	425 000,00 €
Vertaizon	4250	750,00 €	3 187 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28517</b>		<b>22 992 450,00 €</b>
Nb de réservoir	50		

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-256300187-20250227-2025\_02\_06-DE

<b>STATION DE POMPAGE + SURPRESSION</b>				
Station de pompage / surpression	17			
Station de pompage LIMONS	1	1200000		1200000
Station de pompage PDC - Cotilles	1	1000000		1000000
Station de pompage PDC - Boucle du Buisson	1	1500000		1500000
Puits de captage LIMONS	5	75000		375000
Puits de captage PDC Boucle du Buisson	8	75000		600000
Puits de captage PDC Les Cotilles	5	75000		375000
TOTAL	38			<b>6 325 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL PATRIMOINE</b>				<b>363 983 730,00 €</b>

# NOS RESERVOIRS : (dates de construction)

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le



ID : 063-256300187-20250227-2025\_02\_06-DE

CONTRAT	COMMUNE	LIEU-DIT	Nombre de Cuve	CAPACITE (m3)	Année de construction	Année de réhabilitation
SBL	Billom	Au dessus de la gare	1	1033	1968	
		Route de Vertaizon	2	750	1968	
		Tinhat	2	66	avant 1968	2023-2024
SBL	Blanzat	Grand réservoir des Mauvaises	2	2111	1971	2023-2024
		Petit réservoir des Mauvaises	1	183	1986	
SBL	Cébazat	Cébazat	2	2144	1971-1972	2018-2019
		Ladoux	1	2139	avant 1969	2009-2010
SBL	Chas	Route de Chauriat	1	200	1983	
SBL	Chauriat	Route de Chas	2	180	1983	
		Haut de Chauriat	1	200	1988	
SBL	Chavaroux	Chavaroux	1	858	1979-1981	
SBL	Culhat	Bassinnet	1	59	avant 1946	
		Route de Lezoux	2	103	avant 1984 ???	
		La Brousse	1	59	avant 1953	
SBL	Dallet	Dallet	1	166	avant 1983	
		Haut Chapon	1	500	2009-2010	
SBL	Gerzat		1	1537	1970-1971	2018-2019 + extérieur en 2022
SBL	Lempdes	Route de Cournon	1	1010	1976	
		Puy d'Anzelle alimentation Lempdes	1	1017	1968	
		Puy d'Anzelle alimentation Aulnat	1	1010	1982	
SBL	Lempty	Le Puy	1	59	avant 1960	
SBL	Luzillat	Les Minots	1	1550	1975-1976	
		Montgacon	2	523	avant 1954	
SBL	Maringues	Vensat	2	100	avant 2009	
SBL	Moissat	Bourg	1	95	Avant 1960	
SBL	Mons	Les Charmes	2	560	Avant 1954	
SBL	Nohanent	Route de Sayat	1	535	1983	
		Ancien réservoir - Rue de la Boucheyre	1	510	1968-1969	
SBL	Pérignat /Allier	Bourg	1	550	1972-1974	
SBL	Pont du Château	Boucle du Buisson	1		1992	
		Route de Riom	1	748	avant 1946	
SBL	Ravel	Bourg	1	189	1962	
		la Morille	1	58	1983	
		Le Cros - alimentation de Bort l'Etang	1	221	avant 1960	
SBL	Reignat	Bourg	1	180	Avant 1966	
SBL	Saint Andre le Coq	Pagnant	2	153	avant 1974	
SBL	Saint Bonnet/Allier	Bourg	2	60	avant 2008	
SBL	Saint Denis Combarnazat	Pagnant	2	202	avant 1974	
SBL	Saint Julien de Coppel	Bourg		100	entre 1967 et 1974	
		Contournat		100	1966-1967	
		Lassias		100	avant 1965	
		Les Couleaux		100	avant 1967	
		Roche		100	1966-1967	
		Rongheat	1	40	!!!	
SBL	Sayat	Rouveyre	1	60	entre 1962-1965	
		Mas d'Argnat	1	271	1985	
SBL	Seychalles	Réservoir de Sayat	1	628	1969	
		Courcourt	1	500	1984	
SBL	Vassel	Bourg	1	150	avant 1968	
SBL	Vertaizon	Route de Billom	1	500	1984-1985	
		Puy de Mur (3 Rondes)	3	1350	1981	
		Puy de Mur (2 Carrés)	2	2900	1981	
STATION BOUCLE DU BUISSON :			1992			
STATION DES COTILLES			1966			
Batiment captage ARGNAT			1985			

Nous avons mis à jour la liste de tous nos réservoirs. Vous constaterez que la grande majorité a été construite entre les années 1950 et 1970. Cela signifie qu'ils ont au minimum 50 ans. Ces chiffres parlent d'eux même, et justifient la nécessité de les réhabiliter. Il faudra engager une étude sur le fonctionnement global de notre réseau. Tous ces ouvrages sont des lieux stratégiques de nos alimentations, il faut donc qu'ils soient en très bon état pour garantir leur bon fonctionnement. Il faudra également étudier la possibilité de modifier, voire supprimer certains réservoirs. Cela diminuerait nos coûts d'entretien et de fonctionnement, et c'est pour cela que nous lançons en 2025 une étude diagnostique et de modélisation de notre réseau.

## PROJET ETUDES, TERRAINS & PETIT MATERIEL :

	<u>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024</u>	<b>RAR 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>20 995,24</b>	<b>55 000,00</b>
<b>2031</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>2 238,04</b>	<b>38 500,00</b>
	MOE - DUP ARGNAT	2 238,04	28 500,00
	Etudes diverses diag SJDC		10 000,00
<b>2033</b>	<b>Frais d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
	Diverses consultations		1 500,00
<b>2088</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>18 757,20</b>	<b>15 000,00</b>
	Supervision - tranche 2 - MOE	18 757,20	15 000,00
<b>21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>303 500,00</b>
<b>2111</b>	<b>Terrains nus</b>	<b>20 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
	Achat parcelles RACHAT EPF SMAFS+SAFER	20 000,00	280 000,00
	Achat parcelles sioule et morge (limons)	0,00	20 000,00
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
	Achat matériel bureau	0,00	500,00
	Informatique remplacement NAS	0,00	2 500,00
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
	Achat mobilier	0,00	500,00

Nous avons intégré la fin des acquisitions à réaliser pour la DUP d'Agnat. La dernière tranche de notre supervision est terminée. Il reste quelques finitions graphiques (la société qui avait le marché a été mise en liquidation judiciaire. Nous recherchons une solution pour terminer les quelques graphes, mais surtout pour reprendre le flambeau pour continuer de faire vivre ce bel outil). Une présentation vous sera faite au cours du comité de juin 2025. Notre objectif est de dépasser les 80% de rendement du réseau. Même si j'ai beaucoup de doute sur la fiabilité des calculs des rendements affichés par certains syndicats, nous continuerons à garder notre ligne de conduite pour annoncer des chiffres réels qui sont tous justifiables. Les méthodes de calcul sont très élastiques et offrent beaucoup de possibilités pour obtenir de très bons rendements...

Personnellement, je préfère parler de l'ILP (Indice Linéaire de Perte). Quand il est à 3 (m<sup>3</sup>/km/jour), cela signifie que notre réseau est en bon état. En 2022, nous étions à 3.1 cela signifie que nous perdions 3.1 m<sup>3</sup> par kilomètres de réseau et par jour. Avec 1222 Km, cela représente 37 750 m<sup>3</sup> par jour. En 2023, nous étions à 2.67.

## PROJET TRAVAUX BATIMENTS :

	<b><u>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024</u></b>	<b>RAR 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 704 585,83</b>	<b>5 667 278,80</b>
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	<b>479 851,60</b>	<b>670 000,00</b>
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	2 666,88	0,00
	MOE - Etudes diverses		20 000,00
	AMO - Etude révision DUP PdC et Limons		250 000,00
	Prog 2022 - Programme graph-ouvrages SBL		25 000,00
	Prog 2024 - Travaux sur OUVRAGES	7 171,84	0,00
	2025 -Joze - bureaux travaux		250 000,00
	Joze - bureaux MOE		25 000,00
	MOE - TURBINE BLANZAT	12 107,28	100 000,00
	TURBINE BLANZAT (Travaux Génie-Civil)	457 905,60	0,00

L'intérêt majeur d'une MOE interne : cela nous permet de vérifier et valider les travaux effectués par notre exploitant et de suivre la création de lotissements avec des conventions qui nous rapportent environ 10 000 € par an.

**PROJET TRAVAUX CANALISATI**

	<b><u>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024</u></b>	<b>RAR 2024</b>	<b>BP 2025</b>
<b>2315</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>2 202 684,23</b>	<b>4 797 278,80</b>
	MOE - Blanzat - Turbines	11 070,00	0,00
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	6 374,83	0,00
	Prog 2021 - Réservoir Blanzat - Travaux de réhabilitation	20 406,85	0,00
	Prog 2023 - Travaux Supplémentaires a prévoir	5 944,52	0,00
	Prog 2024 - Travaux <b>subventionnés</b>	451 454,80	0,00
	Prog 2024 - Travaux Supplémentaires	586 557,92	0,00
	Prog 2024 - Travaux Supplémentaires a prévoir	135 583,04	0,00
	Prog 2024- Travaux d'Extensions	10 256,94	0,00
	<b>Prog 2025 - Travaux <b>subventionnés</b></b>		1 720 998,80
	<b>Prog 2025 - Travaux Supplémentaires</b>		1 682 280,00
	<b>Prog 2025 - Travaux Supplémentaires a prévoir</b>		150 000,00
	<b>Prog 2025- Travaux d'Extensions</b>		60 000,00
	<b>Prog 2025 - Travaux de Dévoisement</b>		24 000,00
	<b>Prog 2025 - Travaux hors marché SEMERAP</b>	154 223,65	50 000,00
	<b>Prog 2025 - TURBINE BLANZAT</b>	0,00	100 000,00
	<b>Prog 2025 - Travaux Sur Ouvrages</b>		120 000,00
	<b>Prog 2025 - Travaux de mise en sécurité des réservoirs</b>		120 000,00
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2024	107 262,88	0,00
	<b>BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2025</b>	0,00	540 000,00
	Travaux électromécaniques LIMONS 2020	0,00	75 000,00
	<b>TURBINE BLANZAT</b>	581 998,80	- €
	Travaux de renouvellement Hors contrat SEMERAP	131 550,00	135 000,00
	SAEP - SPR - CHATEL- VOLVIC-SBL - Interconnexion	0,00	20 000,00

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres en vert sont les restes à réaliser 2024. La somme des travaux réalisés et engagés, est impressionnante : il reste encore plus de 2 millions d'euros de travaux engagés non terminés. Nous le verrons lors de la présentation du RPQS 2024, mais l'on sait déjà que ce sera une année importante pour notre réseau et son renouvellement, où nous devrions approcher 12.238 km de remplacement.

En 2025, nous avons également déterminé un programme de travaux très ambitieux, près de 7 millions d'euros d'investissement en restant dans nos objectifs de décembre 2022.



## - PROGRAMME 2025 - TRAVAUX SUBVENTIONNES :

N°	Communes	Chantiers	Montant HT PROJET
1-1	BEAUMONT LES RANDAN	Rue de la Mairie + place de la Mairie	13 189,00 €
1-2	BEAUMONT LES RANDAN	Les Fondion	216 734,50 €
2	BLANZAT	Route de Nohanent	89 288,00 €
3	CULHAT	Rue de la Liberté	89 922,50 €
4	LUSSAT	Chemin de Chamdeyrand	47 010,50 €
5	LUZILLAT	Les Pins	303 033,70 €
6	PERIGNAT ES ALLIER	Chemin de la Garde	138 367,00 €
7	PONT DU CHÂTEAU	Allée du Parc	128 359,50 €
8	PONT DU CHÂTEAU	Avenue Roger Prat - Croix blanche	79 549,90 €
9	ST DENIS COMBARNAZAT	Rue de l'église	116 271,00 €
10- 1	ST JULIEN DE COPPEL	Chemin deu Bréchoux (Serpes)	32 340,00 €
10-2	ST JULIEN DE COPPEL	Chemin de Pradailloux (Rongheat)	164 172,40 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>			<b>1 418 238,00 €</b>

## - PROGRAMME 2025 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Commune	Lieu	Travaux AEP à prévoir	Cout € HT
AULNAT	Av Gagarine	60m F100 + 1 branchements	14 200 €
CEBAZAT	Carrefour rue Aubiat + Mauvaises + Blanzat	60m F125 + 160m F100 + 4 branchements	52 600 €
CEBAZAT	Avenue de la République	1320m F100 + 70m F60 + 110 branchements	467 900 €
CEBAZAT + BLANZAT	Sectorisation		80 000 €
CHAURIAT	Rue JB Farnoux		90 000 €
CULHAT	Secto La brousse		0 €
GERZAT	Place V. Hugo + impasse Jaloustre	80m F60 + 5 branchements	24 800 €
GERZAT	Rue Louis Bourrat	280m F100 + 17 branchements	86 000 €
GERZAT	Lot Sampigny + Turichy	61 branchements	97 600 €
LEMPDES	impasse vers Route de Clermont	40m F60 + 6 branchements	18 000 €
LEMPDES	Rue des Grange	90m F200 + 105mF150 + 100m F100	106 750 €
MARINGUES	Rue du Bouchet	110 F100 + 7 branchements	34 300 €
NOHANENT	route de Sayat (du rétrécissement J11 et ça dépasse le cimetière)	200 m F100 + 25 branchements	82 000 €
PONT DU CHÂTEAU	Allée du Pré Thonel	6 branchements	9 600 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin des Creux	50m PVC 110	10 500 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin des Palisses	83 branchements	132 800 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin du Chambon T2	115m F100 + 6 branchements	33 750 €
SAINT PRIEST BRAMEFANT	La Borie	180m F60 + 6 branchements	47 400 €
VERTAIZON	Impasse des écoles	50m F60 + 2 branchemnts	13 700 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 401 900 €</b>

La turbine de BLANZAT est dans le timing et devrait commencer de produire de l'électricité dès cet automne. La réhabilitation des réservoirs de BLANZAT est terminée. Nous continuerons la maintenance des autres réservoirs car ces travaux sont nécessaires afin de maintenir la qualité de notre eau bien sûr, mais également pour garantir la sécurité de notre exploitant et de ses agents.

Autre fait marquant de 2024, le nombre croissant d'extensions de réseaux. Cela est dû en partie à l'aide apportée par le syndicat sur le plan financier mais aussi technique, grâce à la proximité de nos agents qui remplissent pleinement leur rôle auprès de nos collectivités.

Aujourd'hui, la SEMERAP a un parc compteurs à jour, et désormais de remplacer les compteurs de plus de 15 ans. Cela représente 3000 compteurs par an à renouveler jusqu'à la fin du contrat en 2035. C'est un travail important, car les compteurs perdent beaucoup de m3 en comptage en vieillissant (estimé à 1% de perte par an).

### Suppression des branchements en plomb :

Le lot 1 de ce chantier est revenu à l'entreprise SADE. C'était une sage décision étant donné la conjoncture du moment. Pour ce lot, il y a environ 350 branchements à changer. On se rend compte que c'est un chantier long et fastidieux.

Nous venons de lancer le lot 2. Le résultat de l'appel d'offre est pour bientôt.

## LES CHIFFRES PRINCIPAUX DE 2024 :

### ANALYSE FINANCIERE - DOB 2025

BUDGET EAU	
Dépenses de fonctionnement 2024	629 811,23
Recettes de fonctionnement 2024	4 478 065,91
Excédent Brut Courant (EBC)	3 848 254,68
- Charges exceptionnelles	59 261,43
Epargne de Gestion (EG)	3 788 993,25
- Intérêts	59 672,83
EPARGNE BRUTE	3 729 320,42
Taux d'épargne brute (en %)	0,83
- Capital	231 307,79
EPARGNE NETTE	3 498 012,63

Encours de la dette au 31/12/2024	3 337 224,78
Taux d'endettement (en %)	75 %
Capacité de désendettement (en années)	0,89

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Dépenses de fonctionnement 2024	38 559,98
Recettes de fonctionnement 2024	571 862,65
Excédent Brut Courant (EBC)	533 302,67
- Charges exceptionnelles	0,00
Epargne de Gestion (EG)	533 302,67
- Intérêts	24 250,33
EPARGNE BRUTE	509 052,34
Taux d'épargne brute (en %)	0,89
- Capital	99 620,29
Epargne Nette	409 432,05

Encours de la dette au 31/12/2024	1 462 146,04
Taux d'endettement (en %)	256 %
Capacité de désendettement (en années)	2,87

**L'épargne brute** ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes Réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité du syndicat à Financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de Fonctionnement.

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel, il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des Investissements.

**Le taux d'endettement** : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est Supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de Fonctionnement.

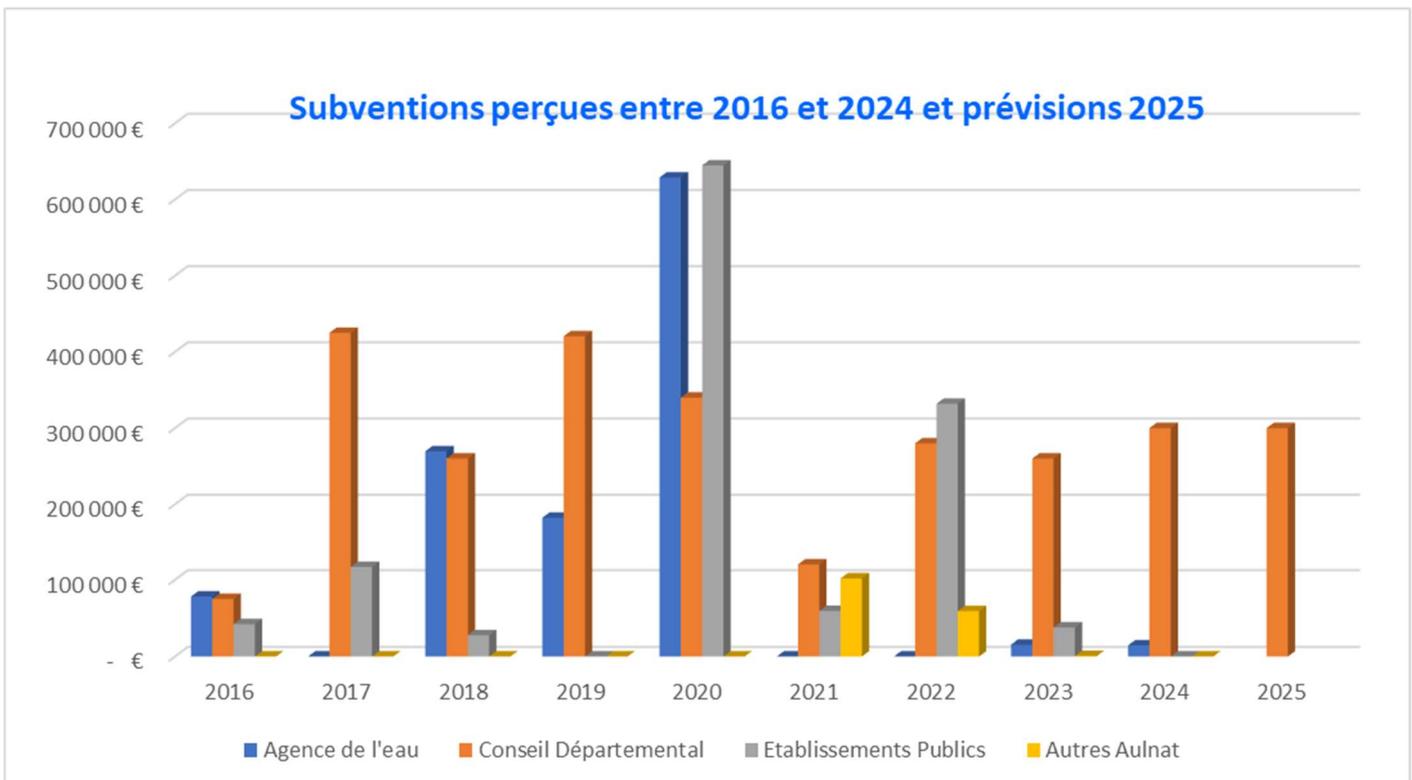
**La capacité de désendettement** : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait consacrer à rembourser sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

Le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des Collectivités locales.

# Les Subventions

## Subventions par financeurs entre 2016 et 2024 (prévisions 2025)

	Agence de l'Eau	Conseil Départemental	Etablissements Publics	Autres	TOTAL PAR ANNEES
2016	78 164 €	75 000 €	42 231 €	- €	195 395 €
2017	- €	425 000 €	116 760 €	- €	541 760 €
2018	269 507 €	260 000 €	27 712 €	- €	557 219 €
2019	182 382 €	420 562 €	- €	- €	602 943 €
2020	628 850 €	340 000 €	644 719 €	- €	1 613 569 €
2021	- €	120 000 €	59 293 €	101 774 €	281 066 €
2022	- €	280 000 €	331 863 €	59 213 €	671 076 €
2023	15 435 €	260 000 €	37 888 €	676 €	313 999 €
2024	14 565 €	300 000 €	- €	- €	314 565 €
2025		300 000 €			300 000 €
	<b>1 188 902 €</b>	<b>2 780 562 €</b>	<b>1 260 466 €</b>	<b>161 663 €</b>	<b>5 391 592 €</b>



Les graphiques parlent d'eux-mêmes :

Le Conseil Départemental est le seul partenaire qui continue de nous aider dans le renouvellement des canalisations. Il a augmenté sa dotation en nous octroyant 300 000€ par an soit 30% de 1 000 000 € HT de travaux. Mise à part une subvention de 15 000 € pour la plantation de haies sur nos puits de captage à Pont du Château, nous constatons l'absence totale de financement de l'Agence de l'Eau depuis 2020. Pourtant, nos usagers paient environ 40 cts par m<sup>3</sup>, ce qui représente une somme très importante. On peut se demander pourquoi aucune subvention sur le renouvellement des canalisations n'est accordée alors que l'Agence de l'Eau exige des rendements d'au moins 75 % et que nous respectons cette préconisation. De plus, la recherche de fuites, la sectorisation sont financés par l'AELB. Mais la réhabilitation du réseau qui permettrait de réduire les fuites, ne fait pas partie des actions subventionnables. **La loi dit pourtant que l'argent de l'eau doit retourner à l'eau...L'Etat ne nous montre pas l'exemple.**

Pour le contrat territorial, c'est le calme plat, plus aucunes nouvelles, ni des services de l'état, ni de la Chambre d'agriculture. Nous attendons une action de leur part, et prendrons une décision modificative s'il y a des avancées dans ce dossier.

# COMPETENCES OPTIONNELLES

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Maringues a officiellement adhéré à la compétence optionnelle de l'assainissement collectif du SMEA de la Basse Limagne. La commune de Lempty est en cours d'intégration (attente décision du TA).

Maintenant il nous faut exercer cette compétence et rester réaliste, à l'approche d'une nouvelle mandature. Il ne faut pas précipiter le choix du mode de gestion. Aujourd'hui, on ne sait pas où en est la loi BARNIER. Sera-t-elle promulguée ? Si oui, il nous faudra certainement continuer de fonctionner en 2025 comme en 2024. La SEMERAP continuera l'exploitation des communes qu'elle a en délégation en attendant la décision du nouvel exécutif du SBL. Pour les autres communes, en fonction de l'évolution de la loi, il faudra peut-être prendre des contrats de prestations pour leur **laisser le temps d'étudier** la meilleure solution. Nous pourrons aussi compter sur le syndicat Morge et Chambaron pour réaliser des prestations de service sur l'assainissement par l'intermédiaire de leur technicien, toujours dans un esprit de mutualisation de nos moyens.

Nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc à la SEMERAP. Nous devons attendre de savoir combien nous aurons de communes car il est plus facile de négocier un contrat avec 15 communes aussi bien sur les tarifs que sur les activités. C'est aussi éviter de mettre en danger la SPL.

Le premier budget d'assainissement collectif a été très calme en 2024. Cette année les choses vont s'amplifier malgré le recul de la commune de MARINGUES sur la rue du Bouchet qui est repoussée en 2026. Nous ne sommes pas sans travail, il va nous falloir lancer les études pour l'assainissement collectif sur SANAT et VENSAT.

Le temps que nos agents passent sur cette compétence, sera remboursé au budget Eau. Je serais très attentif à la transparence des budgets et à ce que chacun paie ce qu'il doit sur ses propres finances. Cela fera 3 budgets en 2025.

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le SMEA Basse Limagne gère la compétence Assainissement Non Collectif en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Nous avons donc créé un poste de technicien, mutualisé avec le syndicat de Morge et Chambaron.

L'objectif est d'améliorer la qualité du service proposé à l'utilisateur et d'assurer une bonne transition de la compétence entre la SEMERAP et le SMEA Basse Limagne

L'objectif est aussi de remettre en place des visites périodiques obligatoires et de mettre fin à l'annualisation de la redevance en appliquant une redevance à la mission de contrôle.

La redevance à la mission de contrôle permettra d'améliorer le parc d'installations d'Assainissement non Collectif. Elle sera adaptée au type d'installation rencontré (fréquence des contrôles, présence d'un risque, taille de l'installation).

Les visites périodiques seront d'abord effectuées pour les installations n'ayant pas fait l'objet de visite depuis plus de 4 ans, puis les installations inexistantes et les installations présentant un risque sanitaire avéré. Une grande partie des contrôles aura donc déjà été en partie payé auprès de la SEMERAP qui nous reversera la différence ou qui reversera aux usagers le trop-perçu.

2025 sera donc une année pour la mise en place du service, entre les investissements à faire (matériel, véhicule, équipement de terrain et informatique...) et les démarches à appliquer (courriers, facturation, rapports, suivi).

Pour nous, le petit cycle de l'eau comprend aussi l'assainissement, le contrôler, le maîtriser, nous permet à long terme de garder des sols moins pollués. La qualité de notre eau potable en dépend.

## NOTRE EXPLOITANT : La SEMERAP

Nous verrons ce que l'avenir réserve, mais la situation n'est pas totalement assurée, Elle reste toujours préoccupante. Même si des signaux passent au vert, la société et surtout les salariés sont toujours en souffrance.

Fin 2024, les actionnaires ont voté la poursuite de la SPL. Cela permet de continuer l'activité et de se focaliser sur des solutions pérennes permettant d'assurer l'avenir de l'entreprise. De gros progrès sont faits. On connaît fin janvier, les chiffres de clôture de 2024... L'arrivée du nouveau RAF et du contrôleur de gestion y est pour beaucoup.

Les résultats sont en net amélioration, puisque pour la première fois depuis longtemps le **résultat d'exploitation** sera positif. On attend la confirmation des montants, mais on ne peut que se satisfaire de cet état de fait.

Les mesures votées en décembre 2023 par les administrateurs ont été validées par la majorité des syndicats (près de 100 000 abonnés à ce jour sur les 140 000 que compte la société), et la mise en route des nouveaux contrats de RLV ont contribué à l'assainissement des finances pour l'année 2024.

En revanche il faut revoir **tous les contrats et activités déficitaires pour ne plus retomber dans le système de faire supporter aux syndicats, et donc aux usagers**, des hausses systématiques dues à une mauvaise gestion des contrats et de la SPL.

Il reste encore beaucoup à faire sur ce dossier, notamment répondre favorablement à la Chambre Régional des Comptes sur les manquements et sur la concordance entre le taux d'activité des syndicats et leur nombre d'actions. Le règlement intérieur, les statuts, le pacte d'actionnaires doivent voir le jour au plus vite pour simplifier la gestion de la SPL.

Le SBL tient à jouer son rôle. Il faudra donc que nous prenions toutes nos responsabilités pour assurer l'avenir de la SEMERAP si nous ne voulons pas connaître de grandes déceptions. Cela serait terrible pour les salariés qui nous font confiance et qui comptent sur nous pour résoudre ces difficultés. C'est d'autant plus important que, sur le terrain, le travail est fait pour la plus grande satisfaction de nos usagers. Ils ont de l'eau potable de qualité 24h/24 et 365 jours par an. Je remercie d'ailleurs le processus R2 « exploitation eau » pour le travail accompli et pour son écoute à nos problèmes. Je compte sur Fabien LACAZE et Fabienne MAYET pour transmettre ce message aux salariés.

Pour l'avenir, je pense qu'il faut que nous soyons réalistes et que nous devons prendre nos responsabilités. De ce fait, je propose de mettre en route la modification du Règlement Intérieur du SBL. Il faut créer un conseil d'administration qui tienne compte de l'activité des syndicats en tant que produits. Il faut aussi qu'en fonction de l'activité donnée à la SPL, chacun ait le nombre de postes correspondant au sein du CA : le SBL devrait avoir 8 administrateurs. Il faudra donc revoir la composition du CA. Nos produits représentent plus de 40% sans compter toutes les recettes de travaux et de branchements. Il serait donc légitime que le SBL prenne **le poste de Président de la SEMERAP**.

Cependant, il semble absolument nécessaire que **le Président du SBL ne cumule plus ces 2 postes à responsabilité**. Il faudrait par exemple que le rôle de président de la SPL SEMERAP soit assuré par le 1<sup>er</sup> VP du SBL et que le Président ou la Présidente du SBL ne soit que membre du conseil d'administration. Nous devons inclure parmi les administrateurs une personne issue de la Métropole de façon à ce qu'ils soient au fait de la situation de l'entreprise.

Je propose donc de réunir la commission AD HOC dans le courant du deuxième trimestre pour inclure ces propositions dans notre RI et faire valider ces modifications par un prochain comité syndical, de façon à ce que ces mesures s'appliquent dès le début de la prochaine mandature.

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

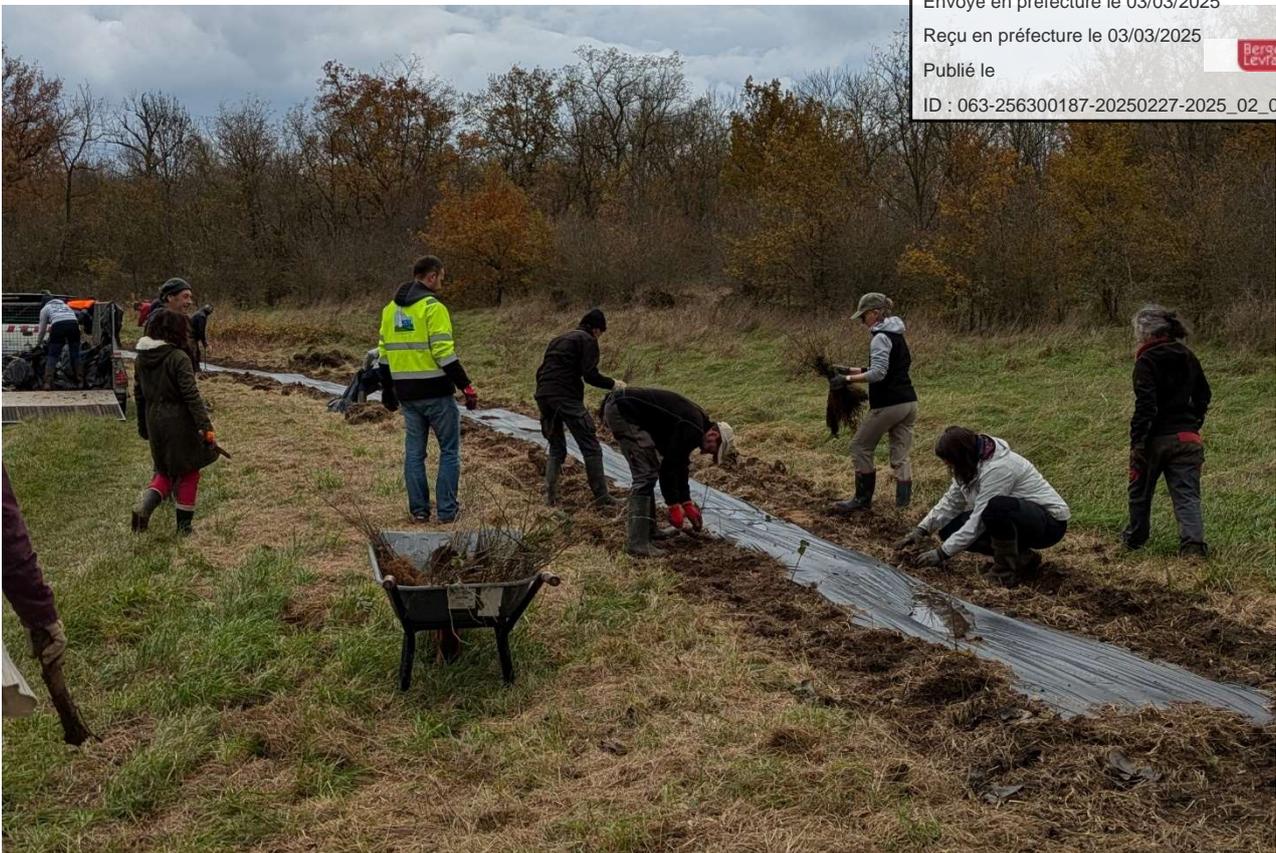
Les interconnexions sont un sujet d'actualité qui doivent revenir au goût du jour. Nous avons un projet en cours avec Riom Limagne et Volcans et le SIAEP de la Plaine de Riom. Nous avons relancé celle concernant l'ouest du département. Nous devons accélérer celle concernant l'est.

Nous avons signé une charte avec la Métropole et le SME d'Issoire pour créer des interconnexions entre nos réseaux afin de sécuriser notre service de l'eau et de veiller à nos ressources pour assurer à nos usagers une eau de qualité en harmonisant aussi nos tarifs.

## CENA : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Nous avons signé une convention sur plusieurs années avec le CEN. Celle-ci facilite l'acquisition de parcelles et permet de contrôler leur utilisation par la rédaction de baux environnementaux. La signature de ces baux ruraux à clause environnementale entre les agriculteurs et le syndicat, permet de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais etc.) C'est un enjeu important et fondamental pour maintenir la qualité de l'eau et de nos bassins versants.

Préserver nos ressources est une priorité. Nous pouvons toujours compter sur l'appui du CEN Auvergne pour l'aspect environnemental ; il est moteur dans ce domaine, comme dans le suivi de la divagation de l'Allier, et il conduit pour nous une étude sur les enrochements de Limons, et sur la sécurisation des puits de captage de Pont du château. La plantation d'une haie de 1.5 Km autour des captages des Cotilles à Pont de Château a été réalisée en novembre 2024 avec la participation de délégués du SBL. J'en profite pour les remercier d'avoir donné de leur temps pour cette agréable manifestation.



[Plantation des haies à proximité des captages des Cotilles à Pont-du-Château](#)

Nous toucherons donc cette année le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la convention que nous avons avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la plantation de cette haie à Pont du château sur nos AAC (Aire Alimentation des Captages).

Je tiens à remercier encore une fois le CEN et particulièrement Mr Julien SAILLARD pour son excellent travail.

## AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Au niveau financement, l'AELB ne participera à rien en 2025, car le contrat territorial est bloqué entre la DDT et la Chambre d'agriculture. Pourtant, notre Président de la République a fait beaucoup de promesses pendant l'été... Il a parlé d'amélioration des rendements, mais a oublié de les faire financer. Il y a de l'argent à l'Agence de l'Eau mais la redistribution s'arrête entre la Bretagne et Orleans. En Auvergne, nous sommes trop loin pour en bénéficier.

## AUTRES :

Avec le concours de la SAFER, de l'EPF-SMAF et leurs conseils juridiques, nous œuvrons pour l'achat de parcelles sur l'AAC (aire d'alimentation des captage) des Cotilles à Pont-du-Château, et sur Tissonnières à JOZE pour la création d'un accès aux parcelles de nos futurs puits.

Nous réfléchissons à la pose de « tracker solaire » sur la STEP réservoir. Nous allons programmer des rencontres afin d'étudier mais nous y sommes favorables.

## LES RESSOURCES

Il est indispensable d'aborder le problème de nos ressources. Nos inquiétudes concernent plus particulièrement le barrage de Naussac, la source d'Argnat et les nappes alluviales.

Des études sont en cours : une sur le HMUC, l'autre sur le PTGE, mais on en connaît déjà le résultat. Le gouvernement va faire un panachage entre tous les utilisateurs et baisser les droits d'eau de tout le monde.

Pourtant des questions subsistent :

- Faut-il de l'eau potable pour lutter contre les incendies ?
- Faut-il de l'eau potable pour nourrir le bétail ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde industriel ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde agricole ?
- Faut-il de l'eau potable pour les espaces verts (stades, golfs, etc...) ?

Je n'ai pas la prétention de connaître toutes les solutions, mais une chose est certaine : il nous faut de l'eau potable pour vivre. Pour l'être humain, c'est au minimum 1.5 litre par jour.

Pour les autres usages, il est possible d'utiliser de l'eau brute ou d'autres ressources stockées, par exemple les eaux traitées en station d'épuration, des réserves collinaires, etc .....

Je ne voudrais pas remettre en cause la loi Notre, elle a du positif, mais elle est faite par des hauts technocrates qui n'ont pas la vision de la réalité de nos territoires, de nos bassins versants et de la composition de nos réseaux... Toutes ces grandes « messes » qui réunissent tous les partenaires pour faire plaisir au maximum d'électeurs n'accouchent que de souris, rien de fondamental sur nos pratiques, aucune remise en cause des pratiques anciennes consommatrices d'eau potable. Il faut adapter notre utilisation en fonction de nos besoins : inutile de traiter et de transporter toute l'eau qu'on utilise.

Demain, nous partagerons l'eau entre les utilisateurs... Sans distinction des besoins, qu'ils soient vitaux ou industriels ou alimentaires ou agricoles. Il faut arrêter d'opposer les usagers les uns aux autres, nous avons besoin de tout le monde pour le travail, la nourriture **et LA VIE.**

**N'oublions jamais que pour vivre nous avons besoin de l'eau...**

## EN CONCLUSION :

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250227-2025\_02\_06-DE



Pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, je dirais que nos finances sont saines, nos investissements sont assurés sur plusieurs années, nous avons une structure compétente avec des salariés motivés. Les dangers à venir pèsent sur la qualité de notre eau distribuée. Nous serons confrontés aux pollutions : les fameux PFAS. Nous sommes en train d'anticiper. Dans ce sens, nous allons créer dans les deux à trois ans à venir une interconnexion avec le réseau de la CAM après la sortie de son usine de traitement. Nous allons rédiger une convention qui nous permettra de bénéficier d'une eau de bonne qualité, même en cas de pollution de l'Allier. Cela sécurisera nos usagers. Cela aura des incidences sur nos autres installations de pompage, le cas de Limons devra être étudié, afin de savoir s'il faut continuer à l'utiliser. Il faudra que l'interconnexion avec le SIEA Rive Droite de la Dore, Puy Guillaume et Thiers avance. Tous les ingrédients sont réunis pour réussir le passage après 2026. Cependant, je suis de plus en plus inquiet quant à l'avenir des syndicats. Il faut absolument se rencontrer au plus vite pour étudier des regroupements ou des fusions, afin de garder nos compétences, et pour défendre notre avenir. Si nous attendons trop, les syndicats disparaîtront, ce qui signifie un abandon du monde rural qui va être complètement oublié par ces grosses structures. Soyons inventifs et ambitieux pour garder un outil garantissant une eau de **qualité et accessible à TOUS**.

Assumer mon rôle de Président, c'est faire en sorte de laisser aux nouvelles générations un Syndicat en bonne santé aussi bien financière que matérielle en respect avec notre environnement et suffisamment armé pour résister aux attaques.

Le préfet souhaite que tous les délégués des syndicats soient des élus communautaires. Tout confier à l'intercommunalité sera la mort de tous les efforts effectués ces dernières années. Les EPCI ne pourront pas tout faire et ils se retrouveront dans les mêmes conditions que nous avons dû faire face dans les années 1990. L'obligation de céder la gestion de nos syndicats à des sociétés privées de fait de l'incapacité à réaliser les investissements nécessaires à la remise en état des réseaux laissés à l'abandon par les communes qui ne pouvaient plus gérer tous les problèmes. Les conséquences seront identiques, surtout pour l'utilisateur : un prix au m<sup>3</sup> beaucoup plus cher et un abandon du monde RURAL.

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »**

[Antoine de Saint-Exupéry](#)